

Les organisations syndicales sous signées

à

**Monsieur le DAGEMO,**  
**Président du CHS ministériel,**  
Ministère du travail, des relations sociales  
et de la solidarité  
39-43, quai André Citroën  
75902 Paris cedex 15

Paris, le 26 mars 2008

**Monsieur,**

Les organisations syndicales **CGT, SNU-TEF, SUD Travail Affaires Sociales et UNSA** vous informent qu'elles ne siègeront pas à la réunion du Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel qui est convoqué ce jeudi 27 mars.

Les organisations syndicales du ministère ont en effet déposé un préavis de grève sans limitation de durée et appellent à la mobilisation le 3 avril pour protester contre la non titularisation de quatre élèves inspecteurs après qu'ils aient accompli 18 mois de formation mais également pour s'élever contre les décisions de réforme entreprises pour nos services dans le cadre de la RGPP.

Elles attendent du ministère une avancée sur la situation des quatre inspecteurs élèves et des réponses sur l'avenir des services.

Les représentants des organisations syndicales au CHS s'inquiètent des risques que présentent les méthodes d'évaluation et les appréciations comportementalistes portées à l'égard des inspecteurs élèves du travail et qui laissent présager une volonté de normalisation et de mise au pas des agents ; ils s'inquiètent également des conséquences des réformes engagées, sur la place des agents dans l'organisation des services, et des risques ainsi encourus pour leur santé.

Ils soulignent que le CHS ministériel ne s'est pas réuni depuis un an et que le ministère semble faire peu cas des questions de santé au travail. Ce qui ne manquerait pas d'être confirmé si le ministère laissait les agents dans la plus grande déshérence quant à leur avenir au sein des services dans lesquels ils exercent leur activité.

Nous vous rappelons également que nous demandons que, sur toutes les questions touchant à l'organisation du travail et qui peuvent entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité des agents, le CHS ministériel soit informé et consulté.

Enfin, les organisations syndicales ont sollicité une entrevue auprès de Monsieur le Ministre qui n'a pas, à ce jour, répondu favorablement. Vous comprendrez que, dans ces conditions, nous considérons qu'il est difficile de siéger dans une instance paritaire sans souligner que nous attendons, d'abord, d'être entendus par notre ministre de tutelle.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur**, nos salutations distinguées.

**Pour les représentants au CHSM**  
**des organisations syndicales CGT, SNU TEF, SUD et UNSA,**

Martine CORNELOUP